



SANTÉ
SOCIAUX

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

ALISFA : CPPNI

Compte rendu

Paris, le 05 Juillet 2019

Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation ALISFA du 25 avril 2019

Représentait la CFDT : Benjamin Vitel

Ordre du Jour :

- 1) Examen du compte-rendu de la CPPNI du 28 février 2019
- 2) Accord sur les actions de professionnalisation des dispositifs d'alternance : signature de l'accord.
- 3) Égalité professionnelle
 - A. *Échange sur la finalisation du fascicule consacré à l'égalité professionnelle*
- 4) Indemnités kilométriques : poursuites des échanges
- 5) L'Accord cadre relatif à l'emploi des personnes en situation de handicap dans l'ESS : discussion autour de propositions des partenaires sociaux
- 6) Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences : ouverture de la négociation
- 7) Commissions paritaires :
 - A. *CPNEF : restitution des premiers échanges autour de l'accord formation*
 - B. *CSPS : point sur les travaux en cours*
- 8) Saisine de la CPNEF concernant la formation « préparer sa retraite » : positionnement de la CPPNI
- 9) Questions diverses



SANTÉ
SOCIAUX

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

1. Examen du compte rendu de la CPPNI du 28 février 2019

Le compte-rendu est approuvé.

2. Accord sur les actions de professionnalisation des dispositifs d'alternance : signature de l'accord

Un accord à durée déterminée est signé afin d'étendre à 24 mois la durée de la ProA. Cet accord permettra aux salariés d'utiliser ce dispositif pour partir sur certaines formations, notamment des diplômes dont la durée est de 2 ans.

3. Egalité professionnelle

A. Echange sur la finalisation du fascicule consacré à l'égalité professionnelle

La CFDT est la seule à se prononcer. Elle se prononce pour la deuxième version du fascicule. Elle rappelle pour autant qu'elle n'est pas signataire de l'accord.

4. Indemnités kilométriques : poursuites des échanges

Il s'agit de s'aligner sur le régime fiscal.

Pour autant, la CFDT soulève que la rédaction prévoit que les frais d'assurance y sont inclus et que le salarié devra avoir une couverture assurantielle pour ses déplacements professionnels qui plus est avec son véhicule personnel,

Pour la CFDT, ce n'est pas acceptable. Si l'employeur ne fournit pas de véhicule, que le salarié doit utiliser son véhicule personnel, c'est à l'employeur de financer la surcote assurantiel couvrant les déplacements professionnels. Les frais couverts par le barème fiscal sont les frais occasionnés pour les trajets domicile travail uniquement. Les frais pour des déplacements professionnels viennent en sus et n'ont pas à être imputés au salarié.

Une nouvelle rédaction est proposée par le SNAECSO qui ne convient toujours pas à la CFDT.

CGT, FO et CFTC sont signataires... pas la CFDT.

5. L'Accord cadre relatif à l'emploi des personnes en situation de handicap dans l'ESS : discussion autour de propositions des partenaires sociaux

La CFDT souligne que le premier problème est la formation. En effet, pour que personnes en situation de handicap puisse occuper des emplois dans la branche (notamment cœur de métier, en contact avec le public) il faut les former. Or, trop peu de personnes en situation de handicap sont en apprentissage par exemple. La CFDT proposera la gratuité de l'accueil d'un apprenti en situation de handicap en renforçant le partenariat avec l'AGEFIPH et en prévoyant un financement de branche complémentaire.

6. Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences : ouverture de la négociation

La CFDT souhaite une négociation sur le sujet. En effet, la CPNEF commence déjà les travaux de son propre chef, sans qu'un accord ne le cadre. La CFDT indique qu'elle souhaite que les attendus de la démarche fassent l'objet d'un accord de branche.



SANTÉ
SOCIAUX

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

7. Commissions paritaires :

A. CPNEF : *restitution des premiers échanges autour de l'accord formation*

La CFDT avait prévenu et c'est bien cela qui arrive ! Il ne s'agit pas d'une simple révision technique, mais d'une refonte en profondeur du système. C'est donc une véritable négociation qu'il faut engager en CPPNI et non en CPNEF. Les premiers travaux montrent que sur la plupart des points, il n'y a pas de consensus.

B. CPSP : *point sur les travaux en cours*

Les travaux avancent. Le fonds de solidarité va se mettre en place. Le planning a pris un peu de retard, mais dès septembre la communication partira dans les entreprises et les salariés et les employeurs auront accès aux prestations.

8. Saisine de la CPNEF concernant la formation « préparer sa retraite » : positionnement de la CPPNI

Pour la CFDT, en l'absence d'accord de branche sur la formation professionnelle organisant la formation hors temps de travail, toutes les formations ne peuvent être qu'à défaut prise en compte sur le temps de travail.

Le SNAECSO reviendra avec sa position.

9. Questions diverses

Pas de questions diverses.